

SÉANCE DU 18 JUILLET 2011

~~~~~

Date de convocation : 12 juillet 2011

L'an deux mille onze, le dix huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Lucien GOLLE qui a donné pouvoir à Patrice MONDON, et Pierre LAURENT, qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE.

Monsieur Denis GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

## **1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2011**

Pour une meilleure lecture Dominique fait remarquer que les « tarifs gîtes » sont ceux qui utilisent le même compteur que la résidence principale. De même remplacer le terme « bornes d'arrosage » par bornes de sulfatage.

Après lecture, le procès verbal de la séance du 20 juin 2011 est approuvé à 12 voix pour et 1 contre, Lucien Gollé estimant que ses remarques n'ont pas été transcrites lors des deux derniers comptes-rendus de séances .

## **2/ SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M. le Préfet, en application de la loi, propose un redécoupage des intercommunalités de la Drôme. En ce qui nous concerne son projet serait de regrouper la CCVE avec les intercommunalités de Rémuzat, des Hautes-Baronnies, et de Buis les Baronnies, ainsi que les communes de Pommerol, Ferrassières et Eygalayes.

M. Le Préfet nous consulte pour avis seulement.

Après lecture des textes de loi et présentation du projet soumis, le Conseil municipal vote à l'unanimité un texte qui fait part de l'opposition de la commune. En effet M. le Préfet, malgré son engagement, ne nous a toujours pas fait parvenir de simulation financière sur les conséquences fiscales de ce redécoupage. De plus la notion de bassin de vie semble avoir été oubliée et enfin il semble difficile de piloter un ensemble de tant de communes et d'au moins autant de représentants.

Une contre-proposition est faite par le Conseil sous réserve que les communes concernées partagent la même volonté.

## **3/ CONVENTION DDT- COMMUNE POUR INSTRUCTION DE L'URBANISME**

Il s'agit de formaliser la mise à disposition des services de l'état pour instruction des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation des sols. Accord à l'unanimité.

#### **4/ CHOIX DU PRESTATAIRE CHARGE DES TRAVAUX DU TERRAIN DE JEUX**

Dans le cadre de l'aménagement global du village, le terrain récemment acquis par la commune, situé sous l'école, va être aménagé par une première tranche de travaux, de manière à être fonctionnel dès la rentrée, tout en étant compatible avec les tranches futures.

Les objectifs visés sont d'y créer un terrain de jeux, un terrain de sport, ainsi que l'agrandissement de la cours de l'école, afin de diminuer les temps de trajets et d'améliorer très sensiblement la sécurité.

Les arbres vont être coupés par les chasseurs en échange du bois, seuls les arbres nécessitant l'arrachage vont être tronçonnés. A l'issue de la commission d'ouverture des plis du 24 mai dernier, l'entreprise retenue est la moins-disante, soit le GIE Drôme Provençale pour la somme de 26 400 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité entérine le choix de cette candidature.

#### **5/ CHOIX DU PRESTATAIRE CHARGE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RESEAU EAU – QUARTIER DES ESTANGS- 2EME TRANCHE**

Lors de l'ouverture des plis de la commission en date du 28 juin dernier, les entreprises choisies ayant la meilleure note globale sont:

- pour le lot « tranchée, canalisation » : l'entreprise Brun pour un montant de 149 500 € HT
- pour le lot « matériel, surpresseur » : l'entreprise Michelier pour un montant de 34 376 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité approuvent l'attribution de ces marchés de travaux..

**A cet instant de la séance Mr Jean-Claude Gras quitte le conseil en cours et donne pouvoir à Denis Galland.**

#### **6/ CONVENTION REDACTION ACTES ADMINISTRATIFS**

Accord à l'unanimité pour autoriser Mme le Maire à signer une convention avec Mme Richard, rédactrice spécialisée, lui confiant la rédaction des actes administratifs des conventions de passage et d'acquisition de parcelle, nécessaires à la réalisation des travaux de la tranche 2 des Estangs.

#### **7/ FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU CLSH**

Pour mémoire il s'agit de trouver un fonctionnement compatible avec les exigences de la CAF tout en étant supportable financièrement par la commune.

Nous n'avons toujours pas de réponse de Pôle Emploi nous accordant un contrat emploi aidé, ce qui ne facilite pas la mise en place du service alors que la rentrée approche.

Un poste de 28h hebdomadaires est nécessaire pour assurer l'encadrement à la cantine, aider le corps enseignant l'après-midi et permettre un bon accueil le soir à la garderie périscolaire.

Les modifications de fonctionnement du CLSH ont été présentés à tous les acteurs: l'inscription sera obligatoire au plus tard le jeudi pour la semaine suivante, un système de carte prépayée sera en vigueur, les tarifs de la garderie restent inchangés avec priorité aux enfants dont les deux parents travaillent (seulement en cas de sureffectif), le forfait mensuel et la cotisation annuelle sont abrogés.

De même, la pause méridienne (cantine) ne sera plus sous la responsabilité du CLSH, mais sous celle de la garderie municipale.

Une lettre explicative va être envoyée aux parents.

Accord à l'unanimité pour la mise en place de ces modifications du fonctionnement du CLSH et pour la mise en vacance du poste.

## **8/ DECISIONS MODIFICATIVES 1 ET 2**

En section dépenses de fonctionnement, des dépenses imprévues au budget ont du être réglées, il est nécessaire de régulariser celles-ci par un virement de crédits sur ces lignes budgétaires:

- entretien du véhicule: 2 000 €
  - œuvres sociales du personnel: 31 €
  - Contrôle ACFI ( règles de sécurité et d'Hygiène du Personnel): 292 €
- Soit un virement de crédit d'un montant global de 2323 €

De même, le Maire rappelle que le montant relatif aux travaux du terrain de jeux, voté dans le programme de travaux d'investissement lors du budget 2011, étant insuffisant, il est nécessaire de créditer la ligne de ce programme de 20 000 € par un virement de la section dépenses de fonctionnement vers la section investissement sur cette ligne destinée aux travaux .

Accord à l'unanimité pour ces virements de crédits qui seront répartis sur deux décisions modificatives pour plus de clarté.

## **9/ LITIGE FACTURE EAU 2007**

La mairie engage actuellement un recouvrement des sommes non perçues depuis plusieurs années sur les factures d'eau.

Après débat sur un litige particulier, il est décidé à l'unanimité l'annulation d'une facture d'eau de 2007 d'un montant de 413.96 €.

## **10/ DIVERS**

a/ Acceptation d'un devis de 3 558 € TTC pour pallier aux remontées capillaires sources de dégradations des murs dans les bâtiments scolaires. Les travaux seront réalisés avant la rentrée scolaire.

b/ Réaffirmation du Conseil pour la mise à disposition de la Salle Duplan à l'Association Venterolaise du Patchwork.

c/ Eau: Dominique Jouve, en l'absence de Pierre Laurent, fait un rapide point sur les débits d'eau des différents points d'eau de la commune: actuellement la source de Novézan produit environ 150 m3/semaine, celle de Grioux environ 350 m3/semaine et enfin Sauve environ 1 000 m3/semaine.

L'effet des pluies n'a été que très ponctuel, nous sommes quasiment au point d'équilibre. Pour le moment le branchement sur Nyons n'a pas été effectué mais est prévu pour les jours prochains si la situation ne change pas.

D'après les relevés utilisé, il semble que la production de la source de Novézan s'affaiblit chaque année tant et si bien que la zone concernée par la Charte est elle aussi au point d'équilibre ces jours-ci. Ce secteur pourrait très rapidement ne plus être autonome et donc avoir besoin de l'apport en eau de Sauve et de Grioux.

d/ Contrat de rivière l'Aygues:

M. le Préfet souhaite le rattachement des 4 syndicats participant à ce contrat. Le syndicat dont notre commune fait partie n'est pas opposé à un rapprochement avec le syndicat des Rives inférieures de L'Aygues.

e/ Granouli:

Suite aux incivilités, demande est faite pour enlever la poubelle qui est située sur le terrain privé. De même il serait souhaitable de réimplanter un panneau interdisant les feux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil est prévu le lundi 05 septembre 2011 à 20h30.